

### **République démocratique du Congo, minerais de cobalt (hétérogénite), travail forcé**

Selon certaines informations, des adultes seraient contraints de travailler à la production de minerais de cobalt dans certaines mines de la République démocratique du Congo. Le travail forcé est un phénomène répandu parmi les travailleurs qui travaillent dans l'extraction du cobalt dans la région de la Copperbelt, en particulier dans le Haut-Katanga et le Lualaba. Les rapports des OSC, des recherches sur le terrain et d'autres sources indiquent qu'il existe les indicateurs de travail forcé suivants dans l'industrie du cobalt : impossibilité de refuser un travail dangereux, exigences abusives en matière d'heures supplémentaires, déni de droits ou menaces de licenciement, et retenue de salaires ou d'autres avantages promis. Certains travailleurs du cobalt sont contraints de travailler dans des tunnels mal renforcés présentant un risque d'effondrement et une mauvaise ventilation, avec peu d'équipements de protection. En outre, il est largement rapporté que les travailleurs du cobalt peuvent être vulnérables au travail forcé en raison de l'absence de moyens de subsistance alternatifs, et certains rapports signalent que les travailleurs se voient menacés de licenciement s'ils se plaignent de leurs conditions de travail. De plus, certains travailleurs du cobalt entretiennent des relations financières informelles avec des intermédiaires ou des sponsors, et dans certains cas, ces dynamiques créent une vulnérabilité à la manipulation des salaires, à la servitude pour dettes ou à d'autres abus. Les recherches dont nous disposons démontrent l'engagement du gouvernement de la République démocratique du Congo dans la lutte contre les abus de main-d'œuvre dans la production de cobalt.